NORME ST.61

RECOMMANDATION CONCERNANT L’ÉCHANGE DE DONNÉES SUR LA SITUATION JURIDIQUE DES MARQUES

# ANNEXE II

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS

*Proposition présentée pour approbation par le Comité des normes de l’OMPI à sa onzième session le 4 décembre 2023*

1. Chaque code de situation peut être accompagné de données supplémentaires concernant les événements. Il existe des données supplémentaires propres aux événements relevant d’une catégorie particulière et des données supplémentaires communes à tous les événements. Les données supplémentaires communes comprennent 1) le pays ou la région où l’événement produit ses effets, 2) le numéro du bulletin, 3) les commentaires (texte libre), 4) la date d’un événement antérieur pertinent et 5) une règle pertinente. L’élément “pays ou région où l’événement produit ses effets” est particulièrement indiqué pour les offices régionaux où l’effet d’un événement, tel que la suspension pour cause de non-paiement des taxes de renouvellement, produit ses effets uniquement dans certains des pays où le droit de propriété industrielle est actif. Le “numéro du bulletin” correspond au volume du bulletin national ou régional où les données relatives à l’événement sont publiées. Les offices de propriété industrielle pourront fournir des données connexes supplémentaires non prévues ici dans la rubrique “commentaires”. La “date d’un événement antérieur pertinent” désigne la date d’un événement antérieur pertinent pour l’événement actuel, telle la date de début d’un délai de paiement d’une taxe qui a expiré. La “règle pertinente” désigne une règle, une réglementation, une loi ou un autre principe spécifique à un office qui a été appliqué pour obtenir le résultat associé à l’événement.
2. Le tableau ci-après présente les champs de données supplémentaires qui peuvent être utilisés pour les différentes catégories. La première ligne présente les éléments communs pouvant être utilisés dans n’importe quelle catégorie, et les lignes suivantes présentent les éléments de données propres à chaque catégorie. Notez que les éléments de données supplémentaires mentionnés dans la présente norme sont des descriptions générales des types de données qui peuvent être fournis.

| **Code de catégorie** | **Titre et description de la catégorie** | **Données supplémentaires relatives à l’événement** |
| --- | --- | --- |
| n.d. | Toutes les catégoriesPrésente les éléments de données communs qui peuvent être utilisés dans toutes les catégories. | * + - 1. Pays ou région où l’événement produit ses effets
			2. Numéro du bulletin
			3. Commentaires (texte libre)
			4. Date d’un événement antérieur pertinent
			5. Règle pertinente (p. ex., numéro de la règle)
 |
| A  | Dépôt d’une demandeCette catégorie désigne un groupe d’événements en rapport avec le dépôt d’une demande de marque. Elle englobe tout événement entraînant la création d’un nouveau numéro d’élément, qu’une nouvelle demande soit déposée ou non auprès de l’office de propriété industrielle. Par exemple, elle englobe la réception par un office de propriété industrielle national ou régional ou par le Bureau international de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle d’une demande d’enregistrement d’une marque accompagnée de toute indication ou de tout élément ou document supplémentaires et des taxes nécessaires pour l’obtention d’une date de dépôt en vertu de la législation nationale, de la législation ou de la convention régionale ou du système de Madrid, selon le cas. Cette catégorie comprend également des événements relatifs à une demande de désignation postérieure, une demande divisionnaire, une demande de continuation ou de transformation. | 1. Identification de document connexe (p. ex., identificateur du document parent)
2. Date de priorité
3. Données relatives au dépôt d’une demande internationale ou régionale
4. Données relatives au déposant (p. ex., nom, coordonnées)
5. Demandes divisées
6. Type de marque (par exemple, ,marque collective)
7. Type de marque (par exemple, marque figurative)
 |
| B  | Suspension de la demandeCette catégorie regroupe des événements liés à la suspension de l’instruction d’une demande. Elle englobe par exemple une demande volontairement retirée par le déposant, qui est réputée avoir été retirée, avoir été abandonnée ou avoir expiré ou qui a été rejetée par l’office de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt, de l’examen ou de la contestation avant l’enregistrement au stade de l’extinction probable ou définitive. | 1. Motif de non-entrée en vigueur
2. Informations judiciaires
 |
| C  | Réactivation de la demandeCette catégorie regroupe des événements liés à la réactivation, au rétablissement ou à la restauration d’une demande après que celle-ci a été suspendue, lorsque l’office l’autorise. Elle comprend par exemple les demandes réactivées à la suite d’une demande de réactivation après paiement d’une taxe en suspens, d’une réponse à une action en suspens ou à une décision ayant abouti à la suspension de l’instruction, ou d’un recours. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’extinction probable ou définitive au stade du dépôt, de l’examen ou de la contestation avant l’enregistrement.  | 1. Date de suspension
2. Motif de non-entrée en vigueur
3. Motif de réactivation
 |
| D  | Recherche et examenCette catégorie regroupe les événements liés à la procédure d’examen et aux recherches des droits antérieurs qui précèdent l’acceptation ou le rejet de la marque. Elle englobe par exemple l’examen quant à la forme ou l’examen quant au fond. Elle comprend également la demande de recherche des droits antérieurs et la déclaration selon laquelle l’office a l’intention d’enregistrer la marque ou d’octroyer un droit de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt ou de la contestation avant l’enregistrement au stade de l’examen.  | 1. Catégorie “origine de la recherche”
2. Demandeur de la recherche (p. ex., déposant, tiers, ou office de manière indépendante)
3. Demandeur de l’examen (p. ex., déposant, tiers, ou office de manière indépendante)
4. Données relatives à la publication
5. Données relatives à la priorité
6. Données relatives aux documents connexes (p. ex., données relatives au dépôt régional, données relatives au dépôt international)
7. Données relatives aux demandes
8. Type d’examen (par exemple, examen quant au fond)
9. Données du rapport d’examen
10. Données du rapport de recherche
 |
| E  | Demande de réexamen avant l’enregistrementCette catégorie regroupe les événements liés à la demande d’un réexamen avant l’enregistrement. Elle englobe par exemple les demandes d’opposition, de réexamen ou de limitation avant l’enregistrement. Elle comprend également les cas où ces demandes ont été déclarées irrecevables, ont été rejetées ou ont été retirées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’examen ou de l’extinction probable ou définitive au stade de la contestation avant l’enregistrement. | 1. Données concernant le tribunal (p. ex., nom du tribunal, organe de l’office)
2. Nom de la ou des parties
3. Données relatives au(x) mandataire(s) (p. ex., nom(s) et coordonnées)
4. Données relatives à la procédure de réexamen (p. ex., date, référence, langue de l’opposition)
 |
| F  | Enregistrement de la marqueCette catégorie regroupe les événements qui se rapportent à la date d’effet de l’octroi d’un droit de propriété industrielle ou de l’inscription de la marque au registre de l’office de propriété industrielle. Il peut s’agir par exemple de l’enregistrement d’une marque ou de l’octroi d’un droit de propriété industrielle à la suite d’un examen, d’un recours, d’un réexamen avant l’enregistrement ou de l’irrecevabilité, du rejet ou du retrait d’une demande de réexamen avant l’enregistrement. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’examen ou de la contestation avant l’enregistrement au stade de l’enregistrement.  | 1. Nom du titulaire inscrit
2. Renvoi à une décision de réexamen avant la délivrance (p. ex., ordonnance du tribunal à l’issue d’un réexamen avant la délivrance)
3. Données relatives à la priorité
4. Données de classement
5. Type de marque (par exemple, marque collective)
6. Type de marque (par exemple, marque figurative)
 |
| H  | Suspension du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés à la suspension d’un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la suspension d’un droit de propriété industrielle à la suite d’un réexamen, d’un recours, d’un refus de rétablissement du droit, d’une déchéance ou d’une expiration. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l’enregistrement ou de la contestation après l’enregistrement au stade de l’extinction probable ou définitive.  | 1. Date de début de l’effet juridique
2. Catégorie d’autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)
3. Motif de non-entrée en vigueur
4. Informations judiciaires
 |
| K  | Réactivation du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés à la réactivation, au rétablissement ou à la restauration d’un droit de propriété industrielle après sa suspension. Elle comprend par exemple la demande de réactivation et la décision de réactiver un droit de propriété industrielle, y compris à l’issue d’un recours. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l’extinction probable ou définitive au stade de l’enregistrement ou de la contestation après l’enregistrement.  | 1. Catégorie de motif de rétablissement (p. ex., suite au paiement d’une taxe)
2. Date de cessation
3. Date d’expiration
 |
| L  | Demande de réexamen du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés à une demande de réexamen à la suite de l’enregistrement d’une marque ou de l’octroi d’un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple les demandes d’opposition après l’enregistrement, de réexamen après l’enregistrement, de limitation, de redélivrance, de renonciation ou d’invalidation. Elle comprend également les cas où ces demandes ont été déclarées irrecevables, ont été rejetées ou ont été retirées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l’enregistrement ou de l’extinction probable ou définitive au stade de la contestation après l’enregistrement.  | 1. Nom de la ou des parties
2. Données relatives au(x) mandataire(s) (p. ex., nom(s) et coordonnées)
3. Données relatives à la procédure de réexamen (p. ex., date, référence, langue de l’opposition)
4. Motif de demande de réexamen du droit de propriété industrielle
 |
| M  | Maintien du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés au maintien dans son intégralité ou sous une forme modifiée d’un droit de propriété industrielle octroyé, à l’issue d’une contestation après l’enregistrement. Elle englobe par exemple un droit de propriété industrielle maintenu dans son intégralité ou sous une forme modifiée à la suite d’un recours, d’un réexamen ou de l’irrecevabilité, du rejet ou du retrait d’une demande de réexamen d’un droit de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de la contestation après l’enregistrement au stade de l’enregistrement.  | 1. Données relatives au réexamen du droit de propriété industrielle (p. ex., informations sur la décision de justice)
2. Catégorie d’autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)
 |
| N  | ExtinctionCette catégorie regroupe les événements liés à l’extinction d’une demande ou d’un droit de propriété industrielle sans possibilité de réactivation. Elle englobe par exemple une demande ou un droit de propriété industrielle auquel il a été mis fin de manière définitive par l’office de propriété industrielle ou un tribunal. Tous les offices de propriété industrielle ne prévoient pas les événements relevant de cette catégorie.  | 1. Motif de non-entrée en vigueur
 |
| P  | Modification de documentCette catégorie regroupe les événements liés à la modification d’une demande, d’un titre de propriété industrielle ou d’un autre document hormis les modifications survenant dans le cadre d’un réexamen avant l’enregistrement ou du réexamen du droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple les modifications et corrections apportées aux demandes et aux titres de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Identification de la publication
2. Catégorie de partie de document modifiée (p. ex., ~~données bibliographiques, revendication de priorité, mémoire, revendications, dessins~~ texte, logo, etc.)
3. Catégorie de modification (p. ex., modification ou correction)
4. Contenu précédemment publié (de manière indue)
5. Nouveau contenu (corrigé)
 |
| Q  | Publication du documentCette catégorie regroupe les événements liés à la publication de documents par l’office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la publication d’une demande, d’un titre de propriété industrielle ou de données bibliographiques par l’office. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.  | 1. Identification de la publication
 |
| R  | Modification des données concernant les partiesCette catégorie regroupe les événements liés à l’inscription par l’office de propriété industrielle de modifications apportées aux données concernant les parties. Elle englobe par exemple l’inscription par l’office de modifications relatives à une partie concernée par la demande ou par le droit de propriété industrielle, telle que le déposant, le titulaire ou le mandataire. Elle comprend également les événements liés à l’inscription de changements de coordonnées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.  | 1. Catégorie de modification des données relatives aux parties (p. ex., changement de titulaire, changement de mandataire, changement de coordonnées du titulaire, changement de coordonnées du mandataire)
2. Données relatives à la partie précédente (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
3. Données relatives à la nouvelle partie (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
4. Données relatives au transfert de titularité (y compris le numéro du document de cession)
5. Détails de l’action judiciaire (le cas échéant)
6. Liste des produits et services transférés
 |
| S  | Informations concernant les licencesCette catégorie regroupe les événements liés à l’inscription par l’office de propriété industrielle d’informations relatives aux licences et aux modifications apportées à ces inscriptions. Elle englobe par exemple l’inscription par l’office de la propriété industrielle du fait qu’une licence, un nantissement ou une sûreté réelle a été conclu, modifié, annulé ou cédé. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Données relatives à la licence (p. ex., numéro d’enregistrement, type d’inscription, statut, dates de début et de fin)
2. Données relatives au(x) donneur(s) de licence (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
3. Données relatives au(x) preneur(s) de licence (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
4. Catégorie de modification des données relatives à la licence (clauses qui ont été modifiées)
5. Territoire sur lequel la licence est valable
6. Détails de l’action judiciaire (le cas échéant)
 |
| T  | Adaptation de procédure administrativeCette catégorie regroupe les événements liés à l’adaptation d’une procédure administrative conduite par l’office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple l’octroi d’une prorogation d’un délai ou la poursuite d’une procédure nécessaire. Elle comprend également la suspension ou l’interruption d’une procédure administrative, ou la reprise d’une procédure administrative suspendue ou interrompue. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.  | 1. Catégorie d’adaptation (p. ex., prorogation de délai, suspension, reprise, interruption, retard dans les services de communication, prorogation de droit, perturbation du travail de l’office, irrégularité de l’office)
2. Motif de l’adaptation (p. ex., catastrophe naturelle, retard de l’office, retard de la justice, retard imputable au déposant ou au titulaire)
3. Dates de début et de fin (date à laquelle l’adaptation commence et date à laquelle elle se termine)
 |
| U  | PaiementCette catégorie regroupe les événements liés au paiement de taxes. Elle englobe par exemple le paiement d’une taxe de renouvellement, de maintien en vigueur ou de désignation. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Catégorie de taxe (p. ex., taxe d’enregistrement, taxe de maintien en vigueur, taxe de renouvellement, taxe de désignation)
2. Données relatives au paiement (p. ex., état du paiement, année de paiement de la taxe)
3. Données relatives au renouvellement (p. ex., durée du renouvellement, modifications de la portée, date d’échéance de la prochaine taxe)
 |
| V | RecoursCette catégorie regroupe les événements liés à un recours contre une décision prise au cours du traitement d’un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple une demande présentée par le déposant, le titulaire ou un tiers en vue d’introduire un recours administratif ou judiciaire contre toute décision prise au cours du traitement d’un droit de propriété industrielle et le résultat d’un tel recours sur la procédure. Le résultat du recours quant au fond peut être relié à un événement relevant d’une autre catégorie, par exemple demande suspendue, demande réactivée, droit de propriété industrielle octroyé, droit de propriété industrielle suspendu ou droit de propriété industrielle maintenu. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.  | 1. Organe de recours
2. Décision contestée
3. Détails de la décision sur le recours
4. Citation de la décision
 |
| W | DiversCette catégorie recouvre les événements qui ne peuvent pas être classés dans une autre catégorie. Il est recommandé de l’utiliser en dernier recours pour les cas inhabituels, lorsqu’une interprétation large de la description de toutes les autres catégories ne permettrait pas de décrire correctement l’événement national, régional ou international considéré (p. ex., événements relevant d’anciens systèmes ou éléments provisoires ou à caractère interne).  | 1. Description de l’événement national ou régional
 |
| Y | Correction et suppression d’informations relatives aux événementsCette catégorie regroupe les événements liés à la correction ou à la suppression d’informations erronées précédemment fournies par l’office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la correction du code de situation d’une demande ou d’un droit de propriété industrielle communiqué conformément à la présente norme ou la correction ou la suppression d’un événement annoncé par erreur dans un bulletin, un registre ou une autre publication. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement.  | 1. Identification de l’événement (code de situation et date; ou identificateur unique)
2. Contenu précédemment publié (de manière indue)
3. Nouveau contenu (corrigé)
 |

[Fin de l’annexe et du document]